

Installations nucléaires et protection de l'environnement ⁽¹⁾

par P. PELLERIN (2) et J.P. MORONI (3)

ANNALES DES MINES — JANVIER 1974

Il est classique d'invoquer, comme cause de cette inquiétude du public, la confusion entre énergie nucléaire et explosifs nucléaires d'une part, et la crainte des effets génétiques d'autre part (pour lesquels il serait d'ailleurs erroné de prétendre qu'ils constituent une exclusivité de la pollution radioactive).

Pour pouvoir mettre un terme à cette situation paradoxale, il faut, d'abord en analyser les causes de manière beaucoup plus approfondie. C'est ce qui avait d'ailleurs été fait, dès 1958, dans le rapport n° 151 de l'O.M.S. [4], intitulé « Questions de santé mentale que pose l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ». Ce rapport appelait l'attention sur certains aspects du développement de l'énergie nucléaire et notamment sur l'opportunité :

- de ne pas développer de façon excessive les mesures de sécurité dans les installations nucléaires afin qu'elles ne provoquent pas une anxiété injustifiée,
- de convaincre les autorités qu'il n'entre pas dans le rôle des savants de prononcer des jugements de caractère psychologique ou moral sur des problèmes scientifiques,
- d'inciter les savants à mieux saisir la portée exacte et les conséquences de leurs déclarations.

En 1974, au moment
du lancement du programme
d'électrification
massive français, le
responsable de la radio
protection française
exhorte les techniciens
de l'énergie nucléaire
de ne pas exagérer les
mesures de sécurité dans
les installations nucléaires
